

Défis démographiques et solidarité entre générations

2005/2147(INI) - 16/03/2005 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : lancer un vaste débat afin d'identifier quelles politiques publiques pourraient être définies ou renforcées, que ce soit au niveau de l'UE ou au niveau national, pour faire face aux changements démographiques et développer une nouvelle solidarité entre générations (Livre vert).

CONTENU : le Livre vert présenté par la Commission souligne que l'Union européenne connaît aujourd'hui des changements démographiques sans précédent par leur ampleur et leur gravité, qui sont le fruit de trois facteurs: l'allongement continu de la durée de la vie; l'accroissement des effectifs des générations âgées de plus de 60 ans; une faible natalité persistante. En 2003, l'accroissement naturel de l'Europe fut de seulement 0,04% par an ; les nouveaux États membres, à l'exception de Chypre et de Malte, ont même connu une baisse de la population. Dans de nombreux pays, l'apport de l'immigration est devenu crucial pour assurer une croissance de la population. Le taux de fertilité est partout inférieur au seuil de renouvellement des générations (environ 2,1 enfants par femme) ; il est même tombé en dessous de 1,5 enfant par femme dans de nombreux États membres.

La société connaît aussi d'importants changements de structure : il y a davantage de « travailleurs vieillissants » (55-64), de seniors (65-79), de personnes très âgées (80+), moins d'enfants, de jeunes et d'adultes en âge de travailler. Les transitions entre les différents âges de la vie sont devenues plus complexes : c'est particulièrement le cas pour les jeunes, qui franchissent plus tard certaines étapes de la vie (fin des études, accès à l'emploi, premier enfant).

Les politiques publiques, européennes et nationales, doivent donc prendre en compte les changements démographiques. Nos sociétés devront inventer des voies nouvelles pour mettre en valeur le potentiel de croissance que représentent les jeunes générations et les citoyens plus âgés. La contribution de tous les acteurs à la maîtrise de ces changements sera nécessaire : de nouvelles solidarités doivent être développées entre les générations, faites de soutien mutuel et de transfert de compétences et d'expériences.

Dans le contexte du nouvel agenda social de l'Union, il faut approfondir le débat, tout en respectant les compétences respectives des différents niveaux de gouvernance : en effet, de nombreuses questions liées aux changements démographiques relèvent exclusivement des États membres, ou de la compétence de leurs autorités régionales ou des partenaires sociaux. Mais ce sont aussi des questions d'intérêt commun, auxquelles tous les États membres doivent apporter une réponse devenue aujourd'hui urgente.

La Commission aborde ainsi, dans une perspective globale, une série de questions qui sont liées à aux problèmes du vieillissement démographique européen : la contribution d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée ; une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques et familiales entre hommes et femmes ; une meilleure offre de structures de garde d'enfants (crèches, écoles maternelles) et de soins aux personnes âgées ; l'intégration des jeunes couples dans la vie active ; l'amélioration de la qualité des systèmes de formation initiale et de formation des adultes ; la contribution des fonds structurels et autres instruments pour l'accès à la société de la connaissance ; l'amélioration des transitions entre école et vie professionnelle et entre vie active et retraite ; une meilleure participation des « seniors » à la vie économique et sociale et la modernisation de l'organisation du travail pour tenir compte des besoins spécifiques à chaque groupe d'âge.

Le Livre vert soulève également d'autres questions telles que le rôle possible de l'immigration pour compenser les effets du vieillissement de la population ; les politiques à mettre en place en faveur de l'

intégration des migrants, en particulier les jeunes ; la contribution des instruments communautaires à la lutte contre les discriminations et à la stratégie pour l'emploi ; et enfin le développement de nouvelles solidarités entre jeunes et personnes âgées.

Face aux changements démographiques, la Commission estime que l'Europe devrait poursuivre trois priorités essentielles :

- **Retrouver le chemin de la croissance démographique.** Deux questions simples sont posées : Quelle priorité attachons-nous aux enfants ? Souhaitons-nous donner aux familles, quelles que soient leur forme, la place qui leur est due dans la société européenne ? Grâce à une mise en œuvre résolue de l'agenda de Lisbonne (modernisation des systèmes de protection sociale, augmentation du taux d'emploi des femmes et des travailleurs vieillissants), des mesures novatrices de soutien à la natalité et un recours maîtrisé à l'immigration, l'Europe peut créer de nouvelles opportunités d'investissement, de consommation et de création de richesses.
- **Veiller à un équilibre entre les générations,** dans le partage du temps tout au long de la vie, dans la répartition des fruits de la croissance, et dans celle des besoins de financement liés aux pensions et à la santé.
- **Inventer des transitions nouvelles entre les âges.** Les jeunes rencontrent des difficultés persistantes à s'insérer dans l'emploi. Un nombre croissant de « jeunes retraités » est désireux de participer à la vie sociale et économique. Le temps des études s'allonge, et les « jeunes actifs » ont envie de temps pour leurs enfants. Ces évolutions changent les frontières et les transitions entre activité et inactivité.